



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la communication datée du 23 janvier 2008 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

**Lettre datée du 23 janvier 2008 adressée au Secrétaire
général par le Secrétaire général de l'Organisation
du Traité de l'Atlantique Nord**

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour la période allant d'août à novembre 2007. Je vous saurais gré de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Jaap de Hoop Scheffer

Pièce jointe

Rapport trimestriel sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité

Introduction

1. Dans sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité de lui présenter des rapports sur l'exécution de son mandat. Le présent rapport est le quinzième présenté par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN); il porte sur la période allant d'août à novembre 2007.

2. Au 28 octobre 2007, l'effectif de la Force internationale était de 35 523 soldats originaires de 26 pays membres de l'OTAN et de 1 806 soldats de 13 pays non membres.

Évaluation générale

3. Pendant toute la période considérée, la Force internationale a continué à prêter assistance au Gouvernement afghan conformément aux résolutions 1386 (2001), 1510 (2003) et 1776 (2007) du Conseil de sécurité. Du 1^{er} août au 31 octobre 2007, la Force internationale a subi 356 pertes au total : 39 morts et 283 blessés au combat, et 4 morts et 30 blessés non imputables au combat.

4. *Opérations militaires* : La Force internationale et les forces nationales de sécurité afghanes, de plus en plus compétentes, ont poursuivi leurs opérations militaires dans l'ensemble du pays. La Force internationale a continué à appuyer les forces nationales de sécurité afghanes en attendant que leurs effectifs et leurs moyens leur permettent de mener leurs opérations de manière entièrement autonome. L'Armée nationale afghane a, dans certains cas, pris la direction d'opérations précises.

5. *Perspectives* : La Force internationale poursuivra sans interruption tout au long de l'hiver 2008, les opérations prévues et coordonnées avec le Gouvernement afghan et les forces nationales de sécurité afghanes, en vue d'aider à renforcer la sécurité, et la gouvernance et ainsi contribuer davantage à la reconstruction. Elle cherchera à prévenir une éventuelle recrudescence de la violence à la fin de l'hiver et à encourager le Gouvernement à mieux asseoir son autorité dans le pays.

Situation en matière de sécurité

6. Les forces d'opposition armée^a ont continué leurs manœuvres visant à perturber, compromettre et anéantir le processus d'instauration de la paix et de la sécurité en Afghanistan. Leurs activités en Afghanistan suivent déjà des schémas bien établis et le soutien global dont elles jouissent est proportionnel à l'absence du Gouvernement et de la Force internationale notamment dans les zones Pachtounes et à l'influence temporaire qu'ils exercent. Leurs activités se poursuivraient avec le plus d'intensité au sud et à l'est du pays où les forces nationales de sécurité afghanes et la Force internationale continuent de renforcer leur présence opérationnelle.

^a Dans le présent document, le terme « forces d'opposition armée » s'entend de l'un quelconque des quatre principaux groupes suivants : les Talibans, le Réseau Haqqani, le Hezb-e-Islami Gulbuddin, et Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés.

Les pertes et les revers tactiques plus importants, les forces d'opposition armée ont privilégié les enlèvements, les prises d'otage et les attentats-suicides pour intimider la population et empêcher le Gouvernement d'administrer le pays. Les engins explosifs artisanaux restent l'arme de choix. Au cours de nombreux incidents, les forces d'opposition armée se sont dissimulées parmi la population, ont opéré à partir de bâtiments civils et utilisé les civils comme boucliers humains exposant ainsi la population à des risques accrus. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans les commandements régionaux s'est présentée comme suit :

a) *Commandement régional de Kaboul* : La situation y a été jugée tendue mais stable, bien que les attentats contre des objectifs bien en vue devraient se poursuivre, notamment à Kaboul;

b) *Commandement régional Nord* : La situation était relativement calme mais instable par endroits, avec une recrudescence des attentats-suicides et des attaques aux engins explosifs artisanaux, plus particulièrement à Kunduz, Meymanah et Baghlan au début du mois de novembre. L'instabilité continue cependant d'être principalement causée par l'opposition manifestée à l'autorité du pouvoir central par des hommes d'influence et des éléments criminels;

c) *Commandement régional Ouest* : La situation est restée relativement calme mais précaire. Les forces d'opposition armée ont continué d'exploiter la présence limitée de la Force internationale et des forces nationales de sécurité afghanes sur le terrain pour étendre leur influence. Elles ont poursuivi leurs attaques le long de la route périphérique pour tenter de rompre les voies de communication de la Force internationale et du Gouvernement et préserver leur liberté de mouvement;

d) *Commandement régional Sud* : Les forces d'opposition armée sont restées très actives. Elles ont continué à lancer des opérations de faible envergure de type classique et ont intensifié les attaques asymétriques dans toute la zone pour tenter de gagner en crédibilité et de créer des gouvernements fantômes. Leurs activités visaient également à perturber les mouvements de la Force internationale et des forces nationales de sécurité afghanes le long de la Route n° 1;

e) *Commandement régional Est* : Les forces d'opposition armée sont restées très actives profitant d'un terrain favorable au Pakistan et de leur passage illégal du Pakistan aux provinces orientales de l'Afghanistan. Pour leur part, les forces armées pakistanaises ont multiplié les opérations le long des régions frontalières, ce qui, avec l'arrivée de l'hiver, a contribué à réduire les mouvements transfrontières des forces d'opposition armée qui étaient tombées au début décembre 2007 à leur niveau le plus bas depuis mars 2006. Les forces d'opposition armée ont notamment continué de lancer des attaques de type classique à petite échelle contre des postes frontières et les voies de communication de la FIAS et des forces nationales de sécurité afghanes, ainsi que des attaques contre des cibles vulnérables, notamment des responsables du Gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises de reconstruction et de développement.

Lutte contre les stupéfiants

7. Le lien entre l'industrie illégale des stupéfiants et l'insurrection a été indéniable au cours de la période considérée, entretenant davantage l'instabilité et la corruption qui menacent tous les rouages administratifs, y compris les autorités de police et l'état de droit en général et entravant également en définitive toute possibilité véritable de reconstruction et de développement.

8. L'actuelle politique de lutte contre les stupéfiants doit s'appuyer sur un mécanisme d'exécution cohérent faisant intervenir la communauté internationale, mais dont le Gouvernement afghan aurait l'initiative, et portant sur les huit piliers de sa stratégie nationale de lutte contre la drogue. Une approche parcellaire ne fera qu'aboutir à des progrès limités à court terme.

9. Dans le cadre de son mandat, de ses ressources et de son plan opérationnel, la FIAS continue d'appuyer pleinement la mise en œuvre, par le Gouvernement, de la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants.

Armée nationale afghane

10. La transformation de l'armée nationale afghane en une force de combat capable et compétente se poursuit, même en pleine phase de reconstitution et d'organisation. Les nets progrès accomplis en matière de planification et de conduite des opérations témoignent de sa montée en puissance progressive :

a) *Capacités* : Les unités de combat de l'armée nationale afghane continuent de s'améliorer, et plus de la moitié d'entre elles sont considérées comme capables d'effectuer des opérations anti-insurrectionnelles avec un appui extérieur. Les compétences collectives en matière de combat continuent également de s'améliorer. En revanche, du travail reste encore à faire au niveau de la formation des unités d'état-major et d'appui pour que l'armée nationale afghane soit véritablement autonome;

b) *Effectifs* : Au 31 octobre 2007^b, l'armée nationale afghane comptait environ 38 500 hommes, dont environ 21 000 étaient disponibles pour les opérations;

c) *Matériel* : La situation globale de l'armée afghane s'améliore, bien qu'il y ait encore de graves pénuries auxquelles il faut remédier. Des contributions nationales ont été versées, mais il en faudra plus pour être sûr que l'armée dispose de toutes les ressources dont elle a besoin;

d) *Formation* : On ne saurait trop insister sur le rôle primordial des équipes de tutorat et de liaison et des équipes de formation américaines incorporées. La création d'équipes de tutorat et de liaison en nombre suffisant au fur et à mesure du développement de l'armée demeure une priorité de l'OTAN.

^b Ces chiffres ne correspondent qu'aux effectifs des cinq corps de l'armée nationale afghane. Le Ministère de la défense, l'état-major, les commandements intermédiaires, le personnel de soutien logistique pas plus que l'aviation et les bataillons de commando prévus ne sont pris en compte dans l'objectif initial (70 000 hommes). Le chiffre définitif autorisé pour les cinq corps de l'armée nationale afghane serait de 50 274 en 2008.

Police nationale afghane

11. La police nationale afghane n'a pas encore la capacité souhaitée. La coordination entre les organes internationaux, dans le cadre du Conseil international de coordination de la police, ainsi que la formation et l'équipement en matériel sont d'une importance cruciale pour l'extension de l'autorité et de l'influence à l'ensemble du territoire. L'absence de progrès dans ce domaine pousse à être davantage tributaire des éléments de la FIAS, alors que l'armée et la police nationales afghanes devraient occuper le terrain libéré par la FIAS et continuer à assurer la sécurité des populations.

12. Avec un effectif actuel de 75 500 soldats, la police nationale afghane a besoin d'équipes de tutorat qui, comme dans le cas des équipes de tutorat et de liaison de l'armée nationale afghane, sont essentielles à sa réussite. L'OTAN se félicite du programme de développement de district que le commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan a élaboré. Lancé le 1^{er} novembre 2007, le programme vise à renforcer les moyens d'action de la police nationale afghane en faisant des unités de police constituées des éléments loyaux envers le peuple et les intérêts nationaux afghans, à créer un système judiciaire fondé sur les poursuites, à renforcer les liens entre les unités de police et les responsables et agents provinciaux, régionaux et nationaux et à renforcer les moyens d'action du Ministère de l'intérieur afghan en encadrant sa direction.

13. Compte tenu des efforts importants déployés actuellement par les États-Unis et des autres efforts consentis sur le plan bilatéral par les équipes provinciales de reconstruction de la FIAS, l'OTAN s'est félicitée de la décision de l'Union européenne de créer une mission de police européenne (EUPOL) composée de 160 encadreurs et formateurs et qui seraient déployée intégralement d'ici à mars 2008, avec pour objet d'aider la police nationale afghane à se doter des capacités qui lui font cruellement défaut.

Pays voisins

14. La situation politique au Pakistan a été instable au cours de la période considérée, et cette instabilité n'aide en rien à créer les conditions d'une sécurité plus durable dans la région. Les retours massifs de réfugiés afghans de la République islamique d'Iran et du Pakistan, provoqués par la fermeture des camps, pourraient compliquer la mission de la FIAS.

15. L'OTAN s'est félicitée de l'initiative de la Turquie à la suite de l'adoption de la Déclaration d'Ankara, visant à encourager l'établissement de relations trilatérales avec l'Afghanistan et le Pakistan, y compris l'institution du « Forum d'Istanbul » dont les avantages économiques seront multiples. La première réunion s'est tenue à Istanbul et la deuxième doit avoir lieu à Islamabad en janvier 2008.

16. Le fait que les zones frontalières afghano-pakistanaïses continuent d'échapper à tout contrôle constitue un obstacle majeur à la sécurité et la stabilité générales en

Afghanistan. La prochaine réunion de la Commission tripartite^c s'attachera plus particulièrement à synchroniser les opérations à mener en riposte aux activités des forces d'opposition armée dans la région frontalière.

Programme de renforcement de la paix Takhim-e-Sol

17. Le programme Takhim-e-Sol se poursuit, bien que sa commission ne se soit pas réunie pendant tout le mois d'octobre à cause du Ramadan et de l'absence de son président. Au 1^{er} octobre 2007, le programme avait permis la réconciliation de 4 599 personnes. La FIAS entend continuer à l'appuyer dans la limite des ressources disponibles.

18. Le Président Karzaï a appelé les forces d'opposition armée à la réconciliation et leur a proposé d'engager des pourparlers sans condition préalable. Tandis que l'aile dure des forces d'opposition armée continue à exiger avant tout le départ d'Afghanistan des forces internationales ayant reçu mandat de l'ONU, d'autres éléments semblaient se demander s'il ne fallait se faire à l'idée qu'une solution militaire était impossible et être disposés à intensifier leur dialogue avec le Gouvernement. On ne sait toujours pas très bien qui, parmi les groupes d'opposition armée, serait concerné ou dans quelles conditions il serait disposé à entamer une vraie réconciliation. Il est toutefois indispensable que les efforts de réconciliation, quels qu'ils soient, n'aboutissent pas à un partage du pouvoir ni à un découpage de « zones protégées ». Tout ancien membre des Taliban doit reconnaître la Constitution et l'autorité du Gouvernement démocratiquement élu, se garder de toute activité criminelle et n'avoir aucun lien avec Al-Qaida.

Réforme judiciaire et état de droit

19. La FIAS estime que sur toute l'étendue du territoire afghan, une corruption rampante, alliée à une méconnaissance et une incompréhension générales des principes du droit, font que 70 % à 90 % en reviennent aux lois tribales et à la charia.

20. Manquant de ressources suffisantes et de portée limitée, les institutions judiciaires d'État ont besoin de bénéficier d'un effort de restructuration plus cohérent et plus intense. L'instauration d'un système judiciaire efficace suppose non seulement de surmonter ces obstacles, mais également d'avoir une conception claire des institutions. La FIAS ne peut réussir que partiellement à aider le Gouvernement à sécuriser le pays, si les structures nécessaires au maintien de l'état de droit ne sont pas en place.

21. La stratégie nationale pour la justice en cours d'élaboration définit une approche stratégique mieux ciblée et plus intégrée. Le conseiller juridique auprès du commandant de la FIAS participe directement aux travaux du Groupe international de coordination pour la réforme de la justice, chargé d'élaborer la stratégie nationale pour la justice et le programme national pour la justice qui l'accompagne. La FIAS

^c La Commission tripartite est une instance militaire établie pour débattre de questions communes qui préoccupent les trois parties [Afghanistan, Pakistan et FIAS, au rang de généraux d'armée (cinq étoiles)]. Elle a été initialement constituée dans le cadre de l'opération Liberté immuable et placée depuis octobre 2006 sous les auspices de la FIAS. Dans le but d'améliorer la sécurité le long de la frontière afghano-pakistanaise, elle se réunit en principe tous les trois à quatre mois; or, sa dernière réunion s'est tenue à la fin de mai 2007.

continuera à planifier ses activités conformément aux priorités en matière de réforme de la justice définies après la rencontre de Rome.

Démantèlement de groupes armés illégaux

22. L'opération de démantèlement n'a jusqu'ici pas abouti à des résultats concrets. Sa mise en œuvre au niveau des districts, qui consiste à s'occuper des districts où ce démantèlement peut être effectué plus facilement et durablement, en est actuellement à sa deuxième phase d'exécution :

a) À l'issue de cette deuxième phase, l'opération aura porté sur 52 des 398 districts dans 22 provinces; 12 districts ont déjà été déclarés en règle. Pour faciliter le démantèlement, le Gouvernement a créé une unité spécialisée tout en suspendant toutefois d'autres opérations de démantèlement, sur le plan politique;

b) Il conviendrait également de noter que l'opération de démantèlement est moins efficace dans les régions d'Afghanistan en proie à des problèmes de sécurité et de stupéfiants et que la situation est exacerbée en l'absence d'une présence permanente de la FIAS et/ou des forces de sécurité nationales afghanes;

c) Le Gouvernement s'apprête à promulguer une loi sur les sociétés de sécurité privées pour légitimer leur port d'arme. Le projet de loi est actuellement examiné par le Ministère de la justice, qui en affine les modalités d'application;

d) Le soutien de la FIAS en faveur du démantèlement reste inchangé. Le rythme d'exécution et l'orientation du programme restent déterminés par le Gouvernement, mais les représentants de la FIAS participent aux séances hebdomadaires du secrétariat mixte chargé de terminer l'assistance et le soutien nécessaires, que la part FIAS assure dans les limites des ressources disponibles.

Gouvernance

23. La légitimité et l'autorité du Gouvernement afghan ont continué d'être entamées par la corruption massive constatée à tous les niveaux et au sein de toutes les institutions gouvernementales, dont la police et la magistrature.

24. La mise en place d'institutions publiques nationales et infranationales équitables, dynamiques et viables est essentielle pour assurer la légitimité et l'autorité du Gouvernement sur toute l'étendue du territoire. Il faut espérer que la création de la Direction autonome des administrations publiques locales permettra de résoudre les problèmes qui existent au niveau infranational. Toutefois, du fait de la complexité de la situation ethnique et historique, du manque de moyens institutionnels et humains, et de l'inefficacité et de la corruption des responsables, les réformes ne progresseront que lentement.

25. La FIAS fait tout son possible pour aider les responsables locaux afghans connus pour leur probité et leur soutien au Gouvernement à étendre l'autorité de ce dernier à leurs zones. Ce soutien repose sur les activités de développement et de reconstruction des commandements régionaux et des équipes provinciales de reconstruction, souvent financées par des pays fournissant des contingents à la FIAS.

26. Le quartier général de la FIAS a continué à collaborer étroitement avec le Gouvernement et avec les organisations internationales dans le cadre de structures, notamment le Groupe chargé de la coordination des politiques, qui appuient et coordonnent les efforts de la communauté internationale et du Gouvernement.

Développement

27. En dépit de la légère régression des indicateurs macroéconomiques et de la plupart des programmes sociaux de base, tels que ceux liés à l'éducation et à la santé, le Gouvernement n'arrive toujours pas à s'assurer le soutien de l'Afghan moyen.

28. Les équipes provinciales de reconstruction restent l'un des principaux mécanismes dont dispose le Gouvernement et la communauté internationale pour développer la plupart des provinces et y étendre leur autorité. Pour que ce mécanisme soit efficace, les efforts de sécurité et de développement doivent être conformes aux priorités du Gouvernement afghan et être compatibles avec les capacités de la communauté internationale. À cet effet, l'OTAN a davantage mis l'accent sur les mécanismes d'harmonisation des activités des équipes provinciales de reconstruction et des priorités de développement du Gouvernement, telles que définies dans la Stratégie de développement national. Le mécanisme de financement japonais récemment créé, les fonds nationaux et le Fonds de secours humanitaires postopérationnels restent les principaux programmes permettant d'aider concrètement les populations locales et d'améliorer la sécurité en général.

29. L'outil de mesure de la stabilité nationale en Afghanistan continue d'être un important moyen de gestion de l'information à des fins civiles. L'OTAN en essaie actuellement un prototype en ligne et prévoit d'installer sur le Web, dans un délai d'un an, un système auquel la communauté internationale aura accès. Par ailleurs, la FIAS s'apprête à transférer le savoir-faire nécessaire et la responsabilité de la base de données au Gouvernement afghan dans le cadre d'un projet financé par l'Agency for International Development des États-Unis.

Conclusion

30. Au cours de la période considérée, la liaison avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ainsi que l'aide apportée par la FIAS à la MANUA dans le cadre de sa campagne de planification, se sont renforcées. Aussi bienvenus que soient ces développements, il n'en demeure pas moins que l'on continue à éprouver d'énormes difficultés à identifier un seul organisme ou individu disposant des moyens nécessaires pour synchroniser et coordonner les efforts de développement de la communauté internationale dans l'ensemble du pays. Or, cela est indispensable à la poursuite et au succès des opérations de sécurité et des initiatives de reconstruction et de développement énergiques dont elles doivent être rapidement suivies.